MAGAZINE LE VÉSINET magazine

Avril 2010 - N° 11

Place du Marché

9 mai : journée de l'Europe

P. 14

Actu culture

Premiers soins pour l'église Sainte Marguerite

P. 10

Rendez-vous

Une semaine de Jazz au Vésinet

P. 7

Dossier urbanisme

Un service phare pour un site unique

Sommaire

Le Vésinet en images 4

Agenda 5

Rendez-vous 6

DU 5 AU 8 MAI : SEMAINE DU JAZZ AU THÉÂTRE

Côté mairie 8

• LES CONSEILS DE QUARTIER COMMUNIQUENT

• RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES AU VÉSINET

Actu culture 10

INCENDIE DE L'ÉGLISE SAINTE MARGUERITE : DÉBUT DES TRAVAUX

Dossier urbanisme 11

UN SERVICE PHARE POUR UN SITE UNIQUE

Actu Europe 14

LE 9 MAI, JOURNÉE DE L'EUROPE

Actu travaux/Actu commerces 17

Associations 18

Sortir au Vésinet 19

Tribunes Libres 20

Un lieu, une histoire 22

BONS BAISERS DE L'HÔTEL « LE VÉSINET » EN ALGÉRIE

Grand angle 24

DE MARS À OCTOBRE, UN FLEURISSEMENT RENOUVELÉ

De Marc Laferrière quintet à Érik Truffaz, de Angelo Debarre à Biréli Lagrène... les cuivres brilleront au foyer du Théâtre.

Diversité et richesse architecturale font l'identité du Vésinet.

Douze pays européens ont répondu à l'invitation de la Ville, place du Marché, le 9 mai prochain.

RENDEZ-VOUS PLACE DU MARCHÉ

Après des semaines où froidure et grisaille furent notre lot quotidien, le printemps souligne le désir de chacun de s'activer, d'embellir maison et jardin et, vous le lirez en dernière page de couverture, le service de l'Écologie urbaine et de l'Environnement n'échappe pas à ce regain, s'activant aux plantations nouvelles dans tous les quartiers de la ville.

D'autres services de la mairie se sont attachés aux dossiers qui ponctueront le printemps. Cette publication paraît au moment même où la **2ème édition de la Semaine du Développement durable** bat son plein. Le 9 mai, aura lieu la **Journée de l'Europe du Vésinet** également deuxième du nom. Le 29 mai, les Vésigondins viendront à la rencontre de l'art avec la **Journée des artistes** qui offrira l'opportunité à une trentaine de peintres, sculpteurs, ... de présenter leurs œuvres. Ces événements ont pour trait commun d'avoir été créés sous notre mandat mais aussi de se tenir en Centre ville et, plus particulièrement sur la place du Marché.

Or à un moment où nous vivons un processus général de « désurbanisation », où l'espace public tend à se diluer avec l'éclatement des villes traditionnelles (vastes centres commerciaux installés en périphérie, extension des banlieues...), les places publiques peuvent, au contraire, être l'expression d'une urbanité qui s'affirme. Elles sont le lieu de renforcement d'un tissu social attendu par les habitants, sensibles à cet équilibre retrouvé. L'espace public constitue le fondement de la ville ou du village, l'espace qui matérialise la **continuité de vie d'une collectivité.**

La place du Marché, sinistrée pendant huit années, est ainsi pleinement rendue aux Vésigondins dans le cadre de ces trois premiers événements ponctuels et festifs, devenant le lieu privilégié de rencontres de centaines de familles. Il s'agit là de la poursuite de notre volonté de faire revivre ce quartier central, d'y marquer l'empreinte culturelle, sociale, commerciale et environnementale qui, durant si longtemps, lui fit défaut.

Retrouvant son implantation intiale, le marché a déjà redonné un souffle aux commerces de la place et des rues adjacentes. Ces rendez-vous printaniers multiplieront les démarches du chaland dans les boutiques lors de ces animations dont vous découvrirez les programmes détaillés au fil des semaines.

Naturellement, je souhaite plein succès à ces animations organisées par les services de la Ville qui invitent les élus que nous sommes à une réflexion sur l'usage et le sens de nos aménagements futurs.

Robert VARESE
Maire du Vésinet
Premier vice-président de la Communauté de communes de la Boucle de la Seine

Nota - Une information explicative sur la prospective pour les quatre années à venir sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres en avril.

Retrouvez votre ville sur internet :
www.levesinet.fr
E-mail : **mairie@levesinet.fr**

Hôtel de ville du Vésinet
01 30 15 47 00
60, boulevard Carnot - 78110 Le Vésinet.

Ouverture : le lundi de 13h30 à 18h, en semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (17h30 le vendredi), le samedi de 8h30 à 12h.

Directeur de la publication : Robert Varese.
Rédaction : Evelyne Pfeffer, Marie-Christine de Blignières, avec la participation de Sophie Herrouin
Crédits photos : Nicolas Thouvenin, Bruno Dupuis.
Édition - Impression : GIM - 01 53 35 95 15
Distribution : Mania services

Toute reproduction, partielle ou intégrale est interdite sauf autorisation.

Imprimé sur papier provenant à 100 % de forêts gérées durablement

Prochaine parution le 11 mai 2010.

Photo de couverture : prise du château d'eau du Vésinet.

N. Fournier-Airaud, entourée de ses deux invités d'honneur.

Deux cent quarante oeuvres nées de l'imagination créatrice de 90 artistes révélèrent formes et couleurs aux amoureux de l'art qui avaient répondu à l'invitation de Nicole Fournier-Airaud, présidente de l'Association des Peintres du Vésinet. Une rencontre culturelle placée sous le signe de la « zénitude » déclara Robert Varese lors de son allocution qui souligna également : « *Madame la présidente, vous avez déjà évoqué la difficulté pour l'artiste de se confronter à son oeuvre et de l'exigence qui en résulte. Pourtant, à aucun moment, nous n'avons resssenti cette douleur de créer. Il se dégage au contraire de ce lieu, une harmonie et un véritable souffle de vie* ». Une atmosphère à laquelle n'étaient pas étrangers les deux invités d'honneur, Mme Myoung-Nam Kim et M. Jacques-Victor André, sculpteur de classe internationale. Pour la présidente du salon, le choix des participants, celui des invités d'honneur et l'accrochage des oeuvres, « *passionnant défi à la recherche des sensiblités* » constituent en effet les trois axes qui déterminent la réussite de cet événement annuel.

45ÈME SALON DES PEINTRES

SOUS LE SIGNE DE LA « ZÉNITUDE »

Félicitations aux lauréats de l'édition 2010

- Grand prix du Salon, Joony Ja Kim
- Prix de peinture, Monique Crespy,
- Prix spécial du jury, Philippe Hardel
- Prix de sculpture, Nathalie Seguin
- Prix de la Ville, Annick Roversi
- Prix du Théâtre, Jean-Pierre Lucas.

RÉSIDENCE SULLY

INVITATION À LA MUSIQUE...

Pour la troisième fois depuis novembre dernier, des élèves du Conservatoire de musique et de danse Georges-Bizet sont venus jouer résidence Sully. Mi-mars, Maëlle et Barbara au violoncelle, Camille à la harpe celtique, Louis et Harold au saxophone, Paul au violon, Hugues, Camille et Maya à la flûte traversière, ont ainsi enchanté un auditoire conquis.
Se pliant volontiers au souhait des résidents, Nathalie Labry, directrice du Conservatoire - qui est à l'initiative de ces Musicales - a chanté quelques airs d'opéras et des airs classiques anciens, accompagnée par Florent Darcourt au piano. Cette rencontre mensuelle, qui a lieu en alternance avec le foyer-résidence Jean-Laurent, permet ensuite aux jeunes musiciens et aux personnes âgées de se rencontrer autour d'un verre de l'amitié.

LE PRINTEMPS DES POÈTES

Mi-mars, la Bibliothèque municipale accueillait Claude Haller, poète et animateur d'ateliers proposés aux scolaires durant cette journée inscrite dans le cadre du Printemps des poètes. La classe maternelle de Mme Gaertner (école des Charmettes) a participé à un atelier interactif mélangeant jeux de mots, mimes et chansonnettes. Une matinée très rythmée qui a maintenu les enfants en haleine.
Les CE2 de Mme Le Coz (école des Merlettes) avaient ensuite pour mission la création de quatrains destinés à être réécrits par les enfants sur la silhouette d'un arbre affiché à la bibliothèque et dans leur école. Enfin, une animation avec les élèves de CM2 de Mme François (école Princesse), alliant travail autour des rimes, des sons et sensibilisation à l'écriture personnelle clôtura la journée. Ces productions seront d'ailleurs diffusées auprès des lecteurs. Cette animation se termina par une séance de dédicaces, à la demande des participants enthousiastes.

Claude Haller, auteur du recueil " Poèmes du petit matin " primé par le Prix national de poésie pour la jeunesse, remporta un franc succès auprès des enfants.

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

EN AVRIL

Samedi 10 avril

• **Concert** organisé par O Musica au profit de l'ARSEP (Association pour la recherche contre la sclérose en plaques) avec le chœur hollandais des « Chanteurs de Chavanon » de La Haye. Eglise Sainte Pauline à 20 h 45.

• **Journée Kiwanisport** au stade des Merlettes. Toute la journée.

• **Vide-grenier** du quartier Princesse organisé par l'association La Princesse en collaboration avec la Ville. Avenue de la Princesse (à proximité de l'hôpital), toute la journée.
À cette occasion, exposition de la Société d'histoire du Vésinet sur l'histoire du quartier.

Lundi 12 avril

Conférence « Drogue et alcool » destinée aux parents des collégiens et lycéens du Vésinet. Interventions par des professionnels de la santé et de la sécurité publique. À la mairie, salle des Conférences, à 20 h 30.

Mardi 13 avril

Ciné club - Un tramway nommé désir (VO) d'Elia Kazan. Cinéma Jean-marais, 59 bd Carnot, à 21 h.

Mercredi 14 avril

Croque spectacle. J'suis vert de Sophie Forte. Mise en scène Eric Bouvron. Cinéma Jean-Marais à 14 h 30. À partir de 6 ans.

Vacances scolaires de Printemps :
du samedi 17 avril au lundi 3 mai au matin.

EN MAI

Du 5 au 8 mai

• SEMAINE DU JAZZ AU THÉÂTRE (voir programme page 7).

• **Animations jazz** organisées par le Mouvement économique du Vésinet dans les quartiers Centre, Rond-point de la République et Princesse.

Samedi 8 mai

65ème anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945.
Cérémonie dans la cour de la mairie à 11 h 30. Vin d'honneur offert par la Ville à l'issue de la commémoration.

Dimanche 9 mai

Journée de l'Europe organisée par la Ville, place du Marché (programme page 14).

Mardi 25 mai

Nicolas Vanier
Au théâtre du Vésinet à 20 h
Places à retirer à la mairie ou au CIAV (3 av. des Pages) à partir du 26 avril, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile au Vésinet. Limité à 3 places par famille.

CHEZ NOS VOISINS

Croissy-sur-Seine

Jusqu'au 30 septembre
au Musée Fournaise

Exposition « Mystérieuse absinthe »

L'absinthe, objet de toutes les curiosités... source d'inspiration pour de célèbres artistes ou boisson maudite interdite par l'état et rebaptisée « Péril vert ». Grâce aux collections du Musée de l'absinthe à Auvers-sur-Oise, le visiteur découvrira cette plante, boisson apéritive à la mode à la fin du 19ème siècle, son histoire,... jusqu'à son interdiction en 1915 puis sa réapparition en France depuis 1988.
Musée de la Grenouillère, 6 bis Grande-rue
Les jeudis et dimanches de 14 h à 18 h.

Chatou

Jeudi 15 avril

Projection-débat avec Christian et Marie-France des Pallières autour du dernier film de leur association « Pour un sourire d'enfant » qui, depuis 15 ans, vient en aide aux enfants pauvres du Cambodge. A ce jour, 6 500 enfants sont accueillis et plus de 1 500 jeunes ont intégré, avec succès, le monde du travail.
Cinéma Louis-Jouvet, place Maurice-Berteaux, à 20 h 45. Entrée libre.

Saint-Germain-en-Laye

Jeudi 29 avril

Promenade dans les jardins du musée Maurice-Denis en compagnie d'un peintre aquarelliste qui vous aidera à créer votre carnet de jardin. L'occasion de profiter des charmes de ce site avec sa roseraie, son verger et ses parterres de fleurs.
Musée Maurice-Denis, 2 bis rue Maurice-Denis, de 15 h à 17 h.

SAMEDI 10 AVRIL

VIDE-GRENIER PRINCESSE

Le premier vide-grenier de la saison est une tradition fort appréciée.
Les Vésigondins sont de plus en plus nombreux, chaque année, à s'y inscrire en tant qu'exposants. Ils étaient 350 l'année dernière… Et le flot des chalands afflue également. C'est l'occasion de déambuler en quête d'un objet surprenant, d'un souvenir d'enfance, d'un meuble à qui redonner une seconde jeunesse. Outre le plaisir de dénicher babioles, antiquités, friperie,… c'est aussi le plaisir de la rencontre et du marchandage amical. De 8 h à 18 h.
Renseignements par courriel : arv78@free.fr

La Société d'histoire du Vésinet fête ses 25 ans
À l'occasion de ce vide-grenier, la Société d'histoire du Vésinet organise une exposition visant à découvrir l'histoire de ce quartier. De l'Asile impérial à la culture du tabac, en passant par le stade de la rue de Verdun, cette exposition en dévoilera certains aspects inconnus du public

SENIORS

VOS PROCHAINES SORTIES

- **mardi 20 ou jeudi 22 avril :** visite guidée du château d'Asnières-sur-Seine, somptueuse résidence au décor raffiné de l'illustre Marquis de Voyer, édifiée à l'aube du 18ème siècle.
  Puis visite du cimetière pour chiens de la Ville d'Asnières.
- **du dimanche 16 au mercredi 19 mai :** Marseille et ses environs.
  Visite de Marseille et dégustation de sa célèbre bouillabaisse chez Fonfon. Puis Aix, les calanques de Cassis, Arles (une manade), les îles du Frioul (le château d'If).

Renseignements et inscriptions : 20 rue Jean-Laurent - 01 39 76 17 29.

O MUSICA EN CONCERT

Le samedi 10 avril, à 20 h 45, l'ensemble vocal O Musica donne un concert en l'église Sainte Pauline avec le chœur hollandais des « Chanteurs de Chavanon » de La Haye dirigé par Peter Van Der Leeuw et la soprano Carole Chabry.
Trois séries d'œuvres seront présentées : Purcell et la musique anglaise, liturgie orthodoxe et chants à la Vierge.
On entendra notamment Carole Chabry dans « Music for a while » de Purcell et dans l'Ave Maria de Gounod, et O Musica dans deux pièces orthodoxes.
O Musica et Carole Chabry chanteront, sous la direction de Pascal Bezard, des extraits de la Messe du Couronnement de Mozart et des Vêpres d'un confesseur.
Enfin, le petit chœur de O Musica chantera des extraits de l'opéra de Rameau « Hypolite et Aricie ». Iwona Gadawska accompagnera au piano.
Quête au profit de la Recherche sur la Sclérose en plaques (ARSEP). Chèques libellés au nom de l'ARSEP pour bénéficier d'un reçu fiscal. Entrée libre.

Concert de Noël à Sainte Pauline avec l'Harmonie municipale.

SEMAINE « JAZZ AU VÉSINET »

LES CUIVRES BRILLERONT AU FOYER DU THÉÂTRE !

Mercredi 5 mai à 21 h

Roy Hargrove quintet

Trompettiste emblématique, Roy Hargrove séduit les amoureux de la Black music moderne. Avec son quintet remanié, il joue un jazz un peu funk, populaire, flirtant avec le R'n'B. Dans une atmosphère unique où l'instrument est roi, le public est projeté hors du temps…

Jeudi 6 mai à 20 h 45

Marc Laferrière quintet

Venu au saxo soprano avec Sidney Bechet, Marc Laferrière est l'un des meilleurs saxophonistes européens. Avec ses prestigieux musiciens, il transformera cette soirée en un moment exceptionnel.

Vendredi 7 mai à 21 h

Erik Truffaz - Sly Johnson

Maître du jazz français, Erik Truffaz, trompettiste, est accompagné de Sly Johnson, ancien chanteur du Saïan Supa Crew, dont l'art vocal est à vous couper le souffle. Il est, à lui tout seul, un ensemble de percussions et chante d'une

voix chaude aux accents soul. Philippe Garcia, quant à lui, est considéré comme l'un des meilleurs batteurs français. La soirée sera jazzy, Hip Hop, et quelquefois rap… Magique quoi qu'il en soit.

Samedi 8 mai à 21 h

Printemps Manouche !

Avec Angelo Debarre Trio, Sylvain Luc & Biréli Lagrène duo

Angelo Debarre, digne héritier de Django Reinhardt, est éblouissant de virtuosité et la richesse de son inspiration en fait l'un des musiciens les plus passionnants de la scène jazz actuelle.

Sylvain Luc & Biréli Lagrène duo

Guitariste et mélodiste, le basque Sylvain Luc s'est brillamment illustré sur la scène jazz internationale au côté des plus grands : Steve Gadd, Elvin Jones, Dee Dee Bridgewater, Manu Katché…En 2010, il revient dans une formule « duo » qu'il maîtrise particulièrement. Dans ses « conversations musicales » très éclectiques, il raconte des histoires de rythme, d'harmonie et d'amitié.

Biréli Lagrène, élevé dans le respect et l'admiration pour Django Reinhardt, en est un autre digne héritier. Monstre de la guitare manouche, l'enfant prodige a su s'affirmer avec brio comme le musicien incontournable de la guitare et du jazz.
Avec ces talents réunis et un répertoire allant de la pure palette sonore gipsy aux grands standards de jazz revisités, la nuit du « Printemps manouche » s'annonce chaude, émotionnelle et festive !

Plusieurs animations jazz se dérouleront également dans différents quartiers de la ville à l'initiative du MEV (Mouvement économique du Vésinet), le samedi 8 mai, toute la journée.

SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE DÉFENSE DU SITE

À LA DÉCOUVERTE DES TRÉSORS DU VÉSINET

À nouveau, le Syndicat d'initiative et de défense du site vous propose son grand jeu-concours qui se déroulera de mai à juin prochains. Des renseignements complémentaires (bulletin de participation, règlement...) figureront dans le prochain numéro du Vésinet Magazine, début mai.
Il y a de nombreux lots à gagner, le premier prix étant un appareil photo numérique.

Sortez chaussures de marche et bâton de pèlerin... Apprêtez-vous dès le mois de mai à arpenter les rues du Vésinet à la recherche de ses trésors...

Ces photos sont deux exemples de détails qui auraient pu être retenus pour le concours.

Un élagage « à la sauvage » qu'il ne faut pas faire car cet arbre va mourir. N'hésitez jamais à vous rapprocher d'entreprises très professionnelles.

PATRIMOINE ARBORÉ

STOP AUX ÉLAGAGES À LA SAUVAGE !

Pour abattre et élaguer des arbres, tout propriétaire doit demander une autorisation à la mairie.

Abattage : tout abattage d'arbre, quel que soit son état, est soumis à l'autorisation du maire (article 13 du Plan d'occupation des sols)

Élagage : les tailles et élagages des branches principales des arbres conduits en forme libre (silhouette naturelle) doivent être validés, préalablement, par le service de l'Écologie urbaine et de l'Environnement de la mairie (arrêté municipal n° 197 du 6 octobre 1979).

Le propriétaire ou son représentant doit contacter le pôle Cadre de vie et Développement durable, à la mairie - 01 30 15 47 00. Un rendez-vous sera fixé, un mercredi, pour une visite préalable.

FAUNE

LA VIGILANCE S'IMPOSE...

Préservons la faune batracienne...

Grâce à ses plans d'eau, notre ville a la chance d'accueillir grenouilles rousses et crapauds communs, ainsi que quelques grenouilles vertes (ce sont elles qui croassent bruyamment en avril, mai, juin). C'est essentiellement dans les petites rivières et plus particulièrement promenade d'Outremont (du lycée Alain à l'allée de la Gare), qu'ont lieu les pontes fin février, début mars.

Après environ trois mois de développement, les têtards se métamorphosent en minuscules juvéniles de 1,5 cm et quittent le plan d'eau. Ils ne seront matures, c'est-à-dire en mesure de frayer à leur tour, qu'au bout de trois ou quatre ans. Il est important, au nom de la biodiversité, de veiller à la survie de ces animaux qui se nourrissent d'insectes, moustiques et limaces. Malheureusement le nombre de ces batraciens est en forte diminution.

Ces animaux étant protégés par la loi à tous les stades de leur développement, il est absolument interdit de les ramasser et de les supprimer. Si vous avez un bassin dans votre jardin et que d'aventure quelques grenouilles s'y installent, sachez que les œufs et les juvéniles sont des proies de premier choix pour les poissons... même un paisible poisson rouge peut se révéler un féroce prédateur.

Et veillons sur les palmipèdes !

Afin d'agrémenter le lac de la Station où la pêche est désormais interdite, la Ville vient d'acquérir des couples de canards. Quelques-uns ont été achetés en automne et les autres sont arrivés fin février dernier. La population de ces palmipèdes se compose donc de trois couples de peposacas, un couple de mandarins, un couple de sarcelles versicolores, un couple de nettes rousses et deux couples de grands pilets des Bahamas.

Grand pilet des Bahamas

Nette rousse

En automne dernier, à peine arrivés au Vésinet, un couple de souchets et un couple de pilets des Bahamas argentés ont disparu rapidement sans laisser aucune trace de prédateurs…

boucledelaseine
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

OPÉRATION COMPOSTEURS

Cette opération menée par la Communauté de communes de la Boucle de la Seine vous permettra d'acquérir un kit de compostage à prix réduit grâce aux subventions de l'Ademe (*) et de la Région Ile-de-France. Le kit comprend un composteur, un guide du compostage, une tige aératrice et un bio-seau pour trier les déchets de la cuisine. Deux tailles seront proposées selon la surface des jardins : 400 et 600 litres, à 11 et 15 €. Vous bénéficierez d'une formation gratuite et obligatoire d'une demi-heure environ.

Ces kits sont en nombre limité, inscrivez-vous avant le 30 avril.

Contact mairie : Robert Larsonneur - 01 30 15 47 54.

(*) Ademe - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

CONSEIL DE QUARTIER
CHARMETTES-MERLETTES

Après une année de démarrage et d'organisation, le conseil de quartier Charmettes-Merlettes a prévu pour 2010 de traiter prioritairement, avec la participation des habitants :

- Circulation/stationnement : le passage des bus, le stationnement des véhicules aux abords des gares, le développement des circulations douces…
- Urbanisme/PLU/ZPPAUP : les évolutions pour l'habitat, les espaces verts…
- Activités pour les jeunes : organisation de rencontres, de spectacles, de soirées culturelles...
- Evénements : fêtes de quartier, rencontres entre voisins…
- Travaux de voirie : l'amélioration des routes et des trottoirs du quartier…
- Commerces : l'animation, le développement des commerces de proximité…
- Personnes âgées, isolées : les rencontres, les visites, l'accompagnement…

Les habitants seront sollicités prochainement sur leurs attentes et propositions par rapport à ces différents sujets.

Le Conseil de quartier s'emploiera pour sa part à définir les priorités des projets demandés, à informer les habitants sur les actions engagées et mises en place au niveau de la Ville.

Le 30 mai prochain, les habitants du quartier retrouveront leur traditionnel vide-grenier… Une animation très attendue chaque année.

CONSEIL DE QUARTIER
PRINCESSE

- Notre objectif : être à votre ECOUTE
- Notre volonté : être votre RELAIS auprès de la mairie
- Notre moyen : un ECHANGE collectif et constructif
- Notre action : des PROJETS à construire avec VOUS

Chers résidentes et résidents,
Vous nous avez confié vos besoins et vos attentes pour un quartier Princesse mieux équipé, plus sûr et plus convivial. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour faire aboutir vos demandes les plus récurrentes. Organiser et mettre en route ces projets avec la municipalité demande du temps... Nous espérons que cette coopération portera largement ses fruits dans un avenir proche.
D'ores et déjà vos demandes en matière de réfection et de renouvellement de mobilier urbain (bancs, poubelles) devraient être satisfaites rapidement.

Contactez-nous :
conseil-princesse@levesinet.fr; et à l'adresse suivante : Conseil de quartier (indiquez votre quartier), mairie du Vésinet, 60 bd Carnot - 78110 Le Vésinet

Ecrivez-nous à :

- conseil-charmettes@levesinet.fr (boîte lisible seulement par le Conseil de quartier),
- par courrier postal (Conseil de quartier Charmettes, mairie du Vésinet, 60 bd Carnot - 78110 Le Vésinet)

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES

1er TOUR - DIMANCHE 14 MARS 2010
Inscrits : 12 022 - Votants : 5 827 - Suffrages exprimés : 5 718 - Participation : 48.47%

Candidats	Voix	En pourcentage
1 - PECRESSE Valérie	2 960	51,77 %
2 - MERCIER Jean Pierre	4	0,07 %
3 - ARNAUTU Marie-Christine	410	7,17 %
4 - DUFLOT Cécile	806	14,10 %
5 - DOLIUM Alain	233	4,07 %
6 - GOVERNATORI Jean Marc	77	1,35 %
7 - LAURENT Pierre	83	1,45 %
8 - DE BOER Axel	63	1,10 %
9 - HUCHON Jean-Paul	780	13,64 %
10 - DUPONT- AIGNAN Nicolas	264	4,62 %
11 - BESANCENOT Olivier	35	0.61 %
12 - KANOUTE Almamy	3	0,05 %
Total	**5 718**	**100 %**

2nd TOUR - DIMANCHE 21 MARS 2010
Inscrits : 12 022 - Votants : 6 220 - Suffrages exprimés : 5 994 - Participation : 51,74 %

Candidats	Voix	En pourcentage
1 - PECRESSE Valérie (Changer pour mieux vivre en Ile-de-France)	4 231	70,59 %
2 - HUCHON Jean-Paul (La gauche et les écologistes rassemblés pour l'Ile-de-France)	1 763	29,41 %
Total	**5 994**	**100 %**

ÉGLISE SAINTE MARGUERITE

BIENTÔT LES PREMIERS SOINS

Le 25 juillet 2009, un incendie ravageait la chapelle du Sacré-coeur dont les conséquences furent désastreuses pour un vitrail et les peintures décoratives (murales et toiles) de Maurice-Denis. Les grandes orgues ont été, elles aussi, endommagées par les poussières de fumée.
Depuis, les services techniques de la Ville et les hommes de l'art s'activent afin que soient engagés des travaux de conservation d'urgence concernant les toiles de Maurice-Denis qui ornent le plafond de la chapelle, conformément aux préconisations de Serge Pitiot, conservateur des Monuments historiques, et au constat des premiers tests de reconnaissances effectués par un restaurateur, également agréé Monuments historiques.

Le plafond fera l'objet d'une importante restauration dont le traitement des cloques.

Ces dernières semaines, M. Arnaud de Pémille choisi par la Ville comme assistant maître d'œuvre, poursuit ses missions de coordination dont l'une est la conservation curative d'urgence. Ces travaux ont nécessité la mise en place d'un échafaudage permettant d'accéder à la voûte. Les lambeaux de toile seront déposés et stockés sur place. Décontaminées et décrassées à sec, les décorations picturales feront l'objet d'un nettoyage chimique et d'une protection - recollage - grâce à la pose d'un papier « facing ». Il sera aussi procédé à des essais de traitement des cloques. Commencés fin mars, ces travaux devraient durer un mois et demi.

Parallèlement, le maître d'œuvre poursuit, en collaboration avec un bureau d'étude technique, le diagnostic de toute l'église : analyse des fumées, supports de plâtre, béton, ... et vitraux, en collaboration avec E. Chauche, maître-verrier. L'ensemble des constats sera repris en synthèse et présenté au comité scientifique mis en place après l'incendie. Il aura alors pour mission de préciser le type de restauration à effectuer.

Également très étroitement associée à la restauration de l'église, Claire Denis, petite-fille de Maurice-Denis se rend régulièrement sur place lors des expertises.

Compte tenu du classement de l'édifice, de ses œuvres et de l'urgence des travaux à entreprendre après l'étude de diagnostic, la Ville sollicitera l'aide de l'état et des assurances pour l'ensemble de la restauration des œuvres endommagées et du bâti. Un dossier de demandes de subventions, actuellement en cours, réunit toutes les interventions nécessaires à la rénovation de cet édifice qui représente un patrimoine culturel exceptionnel pour la Ville.

État civil

Naissances

En février

Salomé DENEUVILLE (5), Hugo PEREIRA DAS NEVES (5), Yohan LE CARVENNEC (5), Alexis ALCHAMOLAC (7), Noah GUYARD DE CHALAMBERT (7), William BUTTIGIEG (9), Lina KHALED (12), Enora BELLANDO (13), Hermine de BELLOC de CHAMBORANT (15), Anouk SIDI- -LAURIER (18), Victor HUCHET (22), Blandine MOREAUX (22), Lola HÉRON (24), Clémence TONNELIER (28).

En mars

Pénélope INION (1er), Juliette INION (1er), Gabriel GOSSE (1er), Charles MULLER (3), Méline LEFEBVRE (3), Alexandra SALAS (4), Apolline BARTAGNON (5), Paul NOLAN (6), Raphaël BRINGUIER (6), Lucas FLORENT (11), Jules DREVAULT (11).

Mariages

En février

Fatiha SMAÏN et Vincent CAPOBIANCO.

En mars

Romain WEISS et Salima DAOUD ALMADOWAR (6), Boris CARO VARGAS et Itxchel VEGA GARCÍA (20)

Décès

En janvier

Gérard BERTOLOGNE (31), Odile GAUTHIER veuve DUPUIS (31).

En février

Jean SENÉ (2), Madeleine DELESPINE veuve POULET (4), Yolande METAIS veuve CAVAILLÈS (7), Berthe HUE veuve BEUGNET (16), Claude LAMBERT (19), André CAMINADE (21), Stéphane HAVARD (21), Bernard LOGEAIS (22), Patrice HECKMANN (25), Jean-Claude CHIEZE (27), André PFISTER (27), Alain BRAS de FER de L'ETANG (28).

En mars

Arlette CARRÈRE épouse LE CLAIR (2), Marie DARCY épouse RIBEN (11).

UN SERVICE PHARE POUR UN SITE UNIQUE

OU COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE DE L'URBANISME ?

En trois réponses aux questions de la rédaction, Nadine Lang, nouveau maire adjoint chargé de l'Urbanisme, du Déplacement, du Transport, de la Signalétique routière et du Mobilier urbain donne le mode d'emploi du vaste secteur d'attribution qui lui incombe. Entretien.

Le Vésinet Magazine : pouvez-vous nous rappeler brièvement la spécificité du Vésinet, ville-parc souvent citée en exemple ?

Nadine Lang : Le Vésinet, site résidentiel, doit à son caractère unique son identité de ville-parc qui est une référence pour les architectes et paysagistes du monde entier :

- ses lacs, rivières et coulées vertes sont protégés au titre des Sites et monuments naturels,
- le secteur résidentiel est inscrit à l'Inventaire des sites pittoresques,
- le Wood Cottage, récemment légué à la Ville, est classé Monument historique,
- la Villa Berthe, l'hôpital du Vésinet, l'église Sainte Marguerite et le Palais Rose sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques,
- et plus d'une centaine de maisons, repérées pour leur diversité et leur richesse architecturale, sont inscrites à l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, et répertoriées en annexe du Plan d'occupation des sols.

L'Architecte des bâtiments de France (ABF) du Service départemental d'architecture et du patrimoine, est consulté pour la quasi-intégralité des dossiers d'urbanisme. Ce contrôle permet de conserver l'harmonie du paysage urbain du Vésinet dans le respect de la réglementation et évite des dérives incontrôlées préjudiciables à l'environnement.

Le V. M. : quels sont les moyens dont dispose la Ville pour que Le Vésinet évolue tout en préservant son patrimoine exceptionnel ?

N.L. : Plusieurs moyens existent. L'enjeu n'est pas de bouleverser l'équilibre d'une ville mais de réfléchir à l'avenir, à la capacité d'évoluer, de créer une convivialité et de répondre aux nouveaux enjeux qui s'annoncent comme des défis : créer une ville durable, établir une solidarité urbaine, préserver et valoriser l'exception du patrimoine vésigondin.

C'est ainsi qu'un nouvel outil de protection de notre environnement au plan qualitatif est en cours d'élaboration, c'est la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

Elle va doter Le Vésinet d'un dispositif réglementaire approprié pour la sauvegarde du bâti et du patrimoine arboré. Plus de 150 édifices exceptionnels ont encore été recensés.

Ville verte résidentielle, Le Vésinet tient son originalité de l'architecture très diversifiée de ses propriétés.

Actu urbanisme

L'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) qui remplacera le Plan d'occupation des sols actuel a commencé en juin 2009. La première phase de diagnostic arrive à son terme. Suivra une deuxième phase concernant le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui portera sur une durée d'environ 9 mois.
Par le biais de différents moyens de communication (enquête publique, exposition, publication, journal municipal, site internet...), les Vésigondins seront associés aux décisions qui ont un impact sur le devenir de la Ville, avant qu'elles ne soient soumises au vote du conseil municipal.

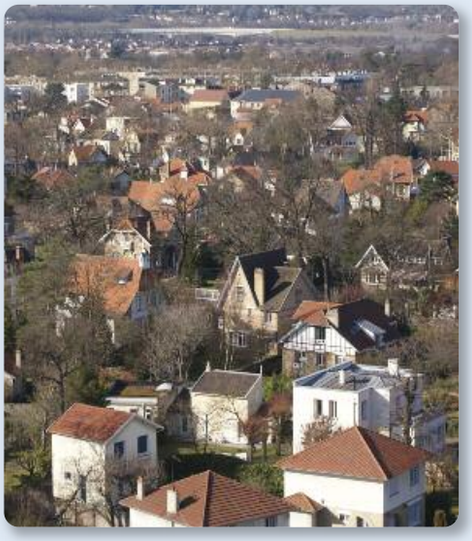

Enfin, toute vente d'un bien sur le territoire communal doit faire l'objet d'une Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) obligatoirement adressée au service Urbanisme. La Ville a la possibilité de préempter le bien pour réaliser des opérations d'intérêt général. Ces opérations sont essentiellement relatives à la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) qui impose aux communes un pourcentage de 20 % de logement sociaux calculé selon le nombre de résidences principales. A l'heure actuelle, le pourcentage du Vésinet s'élève à 9,30 %.

Le V. M. : Quand et pourquoi consulter le service Urbanisme ?

N.L. : Ce service, rattaché à Edith Foucher, directrice du pôle Cadre de vie et développement durable, veille au respect des règles édictées par le Plan d'occupation des sols (POS) et le Code de l'urbanisme. Pour obtenir des renseignements sur le zonage des terrains, les surfaces, les possibilités de construction et la règlementation selon les règles du POS, Florence Bérard, responsable du service, Florence Courdesse, Nathalie Monteiro, Christine Olry, instructeurs du droit des sols et Laurence Fries, chargée de l'action foncière, mettent tout leur professionnalisme au service des Vésigondins. Il faut consulter le service Urbanisme dès que l'on envisage de faire des travaux, afin d'obtenir une autorisation. ■

Dans le cas de travaux

Une déclaration préalable est nécessaire pour :

- toute modification d'aspect extérieur de votre maison : ravalement, création d'ouverture…,
- toute construction comprise entre 2 m² et 20 m² de Surface hors oeuvre brute (SHOB)*,
- la création d'une piscine découverte d'une surface comprise entre 10 et 100 m²,
- toute modification de clôture**…

(*) La SHOB correspond à la surface de plancher de chaque niveau d'une construction, pris à l'extérieur des murs et comprenant les prolongements extérieurs (balcons, coursives).

(**) Dans notre Ville-parc, imaginée et dessinée par Alphonse Pallu et son architecte paysagiste le comte de Choulot, les clôtures représentent l'un des éléments essentiels du cadre de vie. Elles doivent principalement rester végétales pour garder l'esprit cher au comte de Choulot dont le souci essentiel était de relier l'espace public et privé sans faire obstacle aux perspectives des coulées vertes et des petites rivières. **Il est important de rappeler que l'occultation totale des clôtures, la pose de canisses, bâches plastique sont interdites, notamment par l'article UH 11 « Aspect extérieur » du POS.** Un livret d'information spécifique est à la disposition des Vésigondins au service Urbanisme.

Clôture interdite

Clôture autorisée

Un permis de construire est nécessaire pour :

- toute construction créant plus de 20 m² de SHOB,
- toute modification de volume accompagnée de modification ou de percement d'ouverture,
- tout changement de destination accompagné de travaux sur les structures porteuses ou sur la façade,
- la création d'une piscine découverte dont la surface est supérieure à 100 m²…

Il faut en outre obligatoirement recourir à un architecte lorsque la construction envisagée a une Surface hors œuvre nette (SHON)* supérieure à 170 m² ou porte la surface d'une construction à plus de 170 m² SHON.

(*) La SHON correspond à la SHOB, déduction faite des éléments prévus par l'article R 112-2 du Code de l'urbanisme.

Dans le cas d'une démolition,
un permis de démolir est obligatoire.

Comment se procurer les formulaires de demandes d'autorisation

- auprès du service aux jours et heures d'ouverture au public
- ou par téléchargement sur le site http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/.

Les délais pour obtenir une autorisation

En raison de la consultation de l'Architecte des bâtiments de France pour la majorité des dossiers, l'administration dispose d'un délai d'instruction de **deux mois** pour les déclarations préalables, et de **trois à six mois** pour les permis de construire.
En 2009, le service Urbanisme a réussi à réduire le délai de traitement des déclarations préalables à 32 jours et celui des permis de construire à 64 jours. De la même manière, le délai de traitement des Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) est généralement de 20 jours au lieu des deux mois réglementaires.

Tout permis de construire donne lieu, en fin de chantier, à une « visite de récolement » effectuée par le service afin de vérifier la bonne exécution du projet.

Le service Urbanisme, qui a élargi ses plages d'ouverture, accueille désormais le public :

- le lundi et le mercredi de 14 h à 18 h,
- le vendredi de 14 h à 17 h 30,
- et le samedi matin **uniquement sur rendez-vous** de 9 h à 12 h.

L'accueil téléphonique est assuré l'après-midi seulement.

Demandes de permis de construire
Année 2010

En janvier

- Mme Karine Renouard-Govrich, 52 rue Alphonse-Pallu - démolition d'un abri et d'un bureau, et extension d'un bâtiment d'habitation,
- M. Gérard Jeulin, 40 rue Villebois-Mareuil - construction d'un garage pour deux véhicules,
- M. Xavier Ponsot, 21 avenue du Belloy - extension d'un pavillon,
- M. Sylvain Eberwein, 12 avenue du Général-de-Gaulle - extension d'un pavillon,
- M. Philippe Croppi, 29 avenue des Pages - modification de l'implantation de la hauteur et de l'aspect extérieur d'un pavillon et transformation du vide sur bureau en chambre.

En février

- Hôpital du Vésinet, 72 avenue de la Princesse, représenté par M. Jean-Pierre Foubert - rénovation du service des entrées, aile D de l'hôpital,
- M. Sylvain Cotte, 38 avenue du Grand-Veneur - construction d'un garage,
- M. Gaëtan Descamps, 14 rue Maurice-Vannier - extension d'un pavillon et création d'une annexe,
- Association P.-F. Jamet, 2, 4, 6, 10 rue Henri-Cloppet, représentée par M. Philippe Bonneaud - surélévation partielle du bâtiment G, école du Bon Sauveur,
- M. Frédéric Joyeux, 89 route de Croissy - extension d'un pavillon et modification de clôture.

En 2009, plus de 1043 dossiers ont été traités dont 66 permis de construire et 148 déclarations préalables.

Répartition des dossiers sur l'année 2009

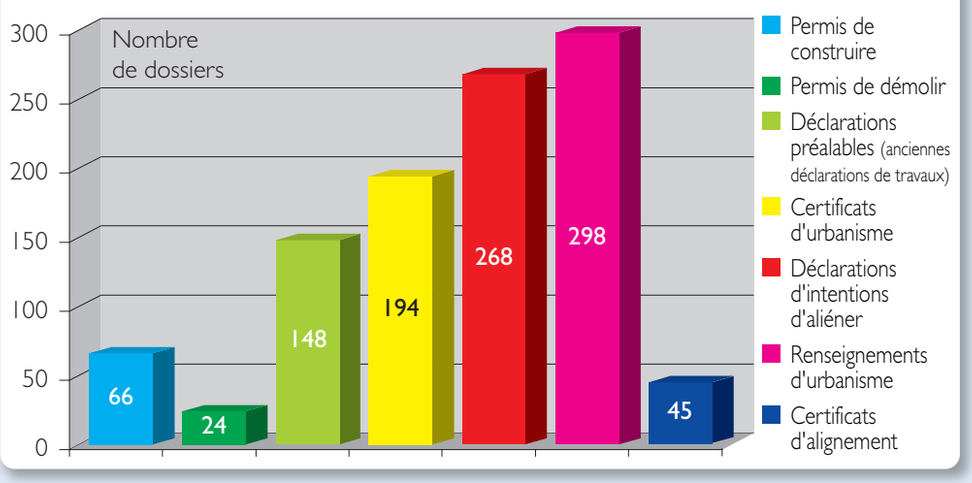

DIMANCHE 9 MAI, PLACE DU MARCHÉ

FÊTE DE L'EUROPE

Pourquoi le 9 mai ?

Afin de comprendre la symbolique de cette journée, il est nécessaire d'opérer un retour vers le passé. Le 9 mai 1950, Robert Schuman présentait en effet sa proposition relative à une organisation de l'Europe, indispensable au maintien de relations pacifiques après la Seconde guerre mondiale. Ce texte, connu sous le nom de « Déclaration Schuman », est considéré comme l'acte de naissance de l'Union européenne.

Aujourd'hui devenue traditionnelle, cette journée vient s'adjoindre aux autres symboles : le drapeau, l'hymne, la devise et la monnaie unique (l'euro) qui définissent l'identité européenne.

La 2ème Journée de l'Europe du Vésinet se déroulera place du Marché. Elle permettra à la population du Vésinet - particulièrement diversifiée - de faire la fête (programme ci-contre). Une initiative d'ouverture vers l'Autre voulue par la Ville et qui vient renforcer les relations qui existaient déjà depuis tant d'années avec les villes jumelées du Vésinet.

Édith Fischof et Anne-Marie Laurent du Comité de jumelages du Vésinet.

Ce dimanche sera placé sous le signe de la bonne humeur, avec des stands d'information, de découvertes touristiques, d'animations culturelles et musicales. Avec, également, la possibilité pour les gourmands de goûter les spécialités des pays représentés ou d'acheter des produits régionaux.

Votre programme...

12 pays européens vous attendent, de 10 h 30 à 18 h.

- 10 h 30 : ouverture des stands
- 11 h : inauguration officielle
- 11 h 30 : animations musicales avec l'Harmonie municipale
- À partir de 14 h : chants et danses des Balkans par le groupe Djanam et animation musicale avec Gilles Kuméruck, accordéoniste
- Clôture de la journée vers 18 h.

Seront représentés lors de cet après-midi festif...

La Pologne, les Pays Baltes (Lettonie, Estonie, Lituanie), les Pays-Bas, le Portugal, l'Italie, la France, la Grèce, la Belgique (sous réserve), la Roumanie.

Le **Comité de Jumelages** donnera toute information sur nos villes jumelles européennes : Unterhaching (Allemagne), Worcester (Angleterre) et Villanueva de la Cañada (Espagne). Documentation, vente de produits...

La **Maison de l'Europe des Yvelines** (MdEY), représentée par Claudia Dombrowsky, responsable Europe Direct, animera des ateliers de conversation :

- en italien avec Daphné Scherer,
- en allemand avec Claudia Dombrowsky,
- en anglais/espagnol avec Manuella Portier.

Un quizz pour enfants et adultes sera également proposé (Traité de Lisbonne, connaissances générales des pays européens,...).

LA MAISON DE L'EUROPE DES YVELINES :

SOURCE D'INFORMATION ET D'INSPIRATION

Depuis sa création en 2001, la Maison de l'Europe des Yvelines connaît un développement important tant au niveau local, régional qu'européen.
Elle est dotée de plusieurs labels : Point information OFAJ, Centre d'information Europe direct (réseau de la Commission européenne présent dans les pays de l'Union européenne) et Envie d'agir. Les agréments *Jeunesse et éducation populaire et Education nationale* sont en cours, et elle est reconnue comme organisation active au niveau européen dans le domaine de la jeunesse.
Le public y trouve des sources documentaires européennes et un accueil personnalisé (trois permanentes).
La Maison de l'Europe construit aussi des partenariats avec des établissements scolaires, des associations qui souhaitent se développer au niveau européen ou des communes sensibles à l'ouverture sur l'Europe.
Retrouvez-la, le dimanche 9 mai prochain, place du Marché. À cette occasion, l'équipe vous invite à participer à un échange linguistique, à enrichir vos connaissances européennes ou à obtenir des informations sur des sujets liés aux programmes de mobilité des jeunes dans de nombreux pays européens (accompagnement de jeunes en recherche d'emploi, Service volontaire européen, rencontres européennes…).
Renseignements :
37 bis, avenue du Maréchal-Foch, à Chatou - 01 39 52 36 21.
Courriel : contact@maisoneurope78.eu
www.maisoneurope78.eu – www.maisoneurope.blogspot.com

Jeunesse — Éducation et culture — Leonardo da Vinci — Envie d'agir — Point info OFAJ

RENCONTRES INTERNATIONALES D'ÉTÉ À L'ÉTRANGER

Le Rotary-club organise des échanges de jeunes avec l'étranger (3 à 4 semaines). Un jeune quitte son foyer pour être accueilli dans une famille dont le jeune est ensuite accueilli à son tour pour une période équivalente dans la famille du jeune parti le premier.
Ils sont appelés « Échanges familiaux d'été » pour les 15 à 18 ans et « Échanges nouvelles générations » pour les 18 à 25 ans.
Parrainage et entretiens avec le Rotary-club sont nécessaires. Les voyages aller-retour des enfants, les coûts d'assurances, l'argent de poche, les coûts de pension des jeunes qui sont accueilli(e)s sont à la charge des familles.

Renseignements :
Site internet : www.rotary-vesinet.org
Ou le responsable jeunesse :
joseph.rober@gmail.com

L'Europe : quelques dates à retenir…

- **1922** › création du Mouvement Paneurope et de la Société des nations,
- **1949** › création du Conseil de l'Europe chargé de faire respecter les Droits de l'homme en Europe,
- **1950** › présentation de la « Déclaration Schuman »,
- **1951** › Traité CECA : 6 pays européens mettent en commun les ressources de charbon et d'acier,
- **1957** › Traité de Rome : création de la Communauté économique européenne (CEE) et de six états membres,
- **1960** › création du Fonds social européen,
- **1962** › lancement de la PAC, afin de moderniser l'agriculture européenne,
- **1965** › fusion de la CECA, de la CEE et de la CEEA,
- **1973** › premier élargissement : le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande,
- **1981** › adhésion de la Grèce,
- **1986** › adhésion de l'Espagne et du Portugal,
- **1992** › création de l'Union européenne,
- **1995** › adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède,
- **2002** › mise en circulation de la monnaie unique,
- **2004** › adhésion de la République Tchèque, de l'Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie et Slovaquie,
- **2007** › adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie.

PARENTON & FILS

VENTILATION
CLIMATISATION
CHAUFFAGE
PLOMBERIE
COUVERTURE

Parc Gustave Eiffel - 11 rue Auguste Bartholdi - 78420 Carrières-sur-Seine
01 39 76 15 98
www.parentonetfils.com

A. JOLIVEL SERRURERIE
Réseau Picard Serrures et Blindages

Portails - Clôtures fer forgé - Volets roulants - Interphones
Alarmes - Marquises neuves et rénovation
Automatismes de portails FAAC - Persiennes
5, rue Albert Joly - 78110 LE VESINET
Tél : 01 30 53 01 74
Fax : 01 30 71 49 69
Depuis 1946 www.jolivelserrurerie.com - mail : jolivela@wanadoo.fr

Menuiserie CLENET
Maison fondée en 1931
Spécialiste Bibliothèques et Placards sur mesures
Meubles SdB - Cuisines - Parquets - Portails alu/bois
Fenêtres et Volets bois/PVC/alu
Escaliers - Terrasse Bois ...

www.menuiserie-clenet.com
49, bld. Carnot - Le Vésinet
Tél. 01 39 76 03 07 - Fax. 01 39 76 76 31

Tous les nouveaux playmobil
sont arrivés dans ton magasin
de jouets préféré :
RÉCRÉAJEUX
6 avenue Foch · 78400 Chatou
Tél. : 01 39 52 28 11

Tu trouveras aussi les jouets dont tu rêves
et plein de jeux de société
Rapporte-nous ce coupon, une surprise attend les 100 premiers clients

ISAMBERT ELECTRICITE
Depuis 1968
CHAUFFAGE
ECLAIRAGE
VENTILATION
INTERPHONE
AUTOMATISATION DE PORTAILS
2010 Partenaire bleu ciel d'EDF
01 39 76 82 62 - Fax : 01 39 76 02 96
105 bis, route de Croissy - 78230 Le Pecq-sur-Seine
site : www.isambert-electricite.com

Ets ROSSI et Cie
Bâtiments et travaux publics
Maçonnerie - Ravalements
Carrelages
33, rue du Président Wilson - 78230 LE PECQ
Tél. 01 39 76 65 77 - Fax 01 30 15 02 66

BOULANGER · PATISSIER · CHOCOLATIER
Mariages, Baptêmes, Communions...
Tous nos chocolats sont faits maison
PÂTISSIER HAZARD LE VESINET CHOCOLATIER Pur Beurre

Présent sur le nouveau marché du Vésinet les mardi et samedi
5, rue Thiers - 78110 Le Vésinet
Tél. : 01 39 76 15 18

Tél : 01 39 76 02 85
Fax : 01 30 53 68 04
9, rue du Maréchal Foch
LE VÉSINET
Filets de cabillaud
(16,90€ le kilo)
Crevettes roses fraîches d'Equateur
(5€ la livre)
Retrouvez-nous sur la nouvelle place du marché

DE NOUVEAUX RALENTISSEURS ROUTE DU DOMAINE

Les Villes de Croissy-sur-Seine et du Vésinet, conformément à leurs engagements pris en 2009, ont fait installer deux ralentisseurs route du Domaine.

L'installation des ralentisseurs a nécessité des branchements d'avaloirs à la canalisation principale afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales.

APRÈS LE DÉGEL RÉFECTION DES « NIDS DE POULES »

Dans le cadre d'un marché d'Eurovia avec la Communauté de communes de la Boucle de la Seine, des travaux d'entretien de voirie ont été réalisés rue des Merlettes (entre le chemin du Tour des bois et l'allée des Maraîchers). Ces travaux étaient nécessaires afin de reboucher un grand nombre de « nids de poules » qui s'étaient formés dans cette rue.
Ces travaux ont été effectués fin mars dernier.

Des travaux de même type vont être réalisés dans les rues suivantes : rue Alexandre-Dumas, rue du 11 Novembre, avenue Georges-Bizet et boulevard du Président Roosevelt. Ces rues ont été choisies parmi une liste de voies transférées à la CCBS car elles ont été dégradées à cause du gel puis du dégel. Les chantiers ouvriront fin avril - début mai.
Les travaux de l'avenue Georges-Bizet seront effectués de nuit afin de ne pas perturber la circulation des bus.

BIENVENUE À…

Les Bébés d'Estelle

Après les Trésors d'Isaure, Bruno Bouix a repris cette ancienne boutique de modélisme désormais consacrée aux tout-petits. Un large choix de poussettes et sièges auto haut de gamme, des jouets premier âge et même un rayon d'alimentation bébé bio vous séduiront d'emblée. Les futures mamans bénéficient également d'un espace où elles peuvent essayer des vêtements de grossesse de marques renommées. Au sous-sol, une jolie chambre d'enfant présente ce qui est indispensable pour bébé. Les mamans devraient y trouver leur bonheur, même les plus attentives au développement durable puisque ce magasin propose aussi des couches lavables.
Listes de naissance.
17 rue Auber - 01 30 15 01 63
Ouvert du mardi au samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h.

14ème BROCANTE DU VÉSINET-CENTRE

L'Association des commerçants et artisans du Vésinet (ACAV) organise la 14ème brocante du centre-ville (vide-grenier, braderie des commerçants) le dimanche 27 juin, de 8 h à 18 h. Les inscriptions sont ouvertes. Renseignements au 01 39 52 41 68 (répondeur).

Rectificatif :

Jean-Baptiste Le Buzulier, ostéopathe installé 30 rue Villebois-Mareuil, Escalier G, signale que son numéro de téléphone est le 06 98 11 72 59 (et non 53, comme indiqué dans le guide du Vésinet). Courriel : jblebuzulier@hotmail.fr

Les cinq Las

Annette et Philippe Las, Vésigondins de longue date, ont repris la pâtisserie de M. et Mme Paucellier, partis à la retraite. Pour la petite histoire, M. et Mme Lamesch, leurs grands-parents ont tenu cette pâtisserie de 1921 à 1958. C'est donc avec plaisir qu'ils réalisent les fameuses « muscadines », dont ils ont retrouvé la recette dans les archives familiales. Leurs tartes fines, et celle à la mandarine pour ne citer qu'elle, sont un véritable délice. Les éclairs aux parfums originaux, speculos, vanille, pistache, thé vert… surprennent le palais. Leurs pains spéciaux (danois, vicking, pomme cidre, etc) leurs baguettes à la farine bio sont déjà très prisés. Le coin salon de thé est idéal pour se désaltérer et savourer friandises ou pâtisseries.
4 place de l'Eglise - 01 39 76 00 62
Ouvert du mardi au samedi de 7 h 30 à 20 h et le dimanche de 7 h 30 à 13 h 30.

NOUS APPRENONS...

- l'ouverture du cabinet d'ophtalmologie du docteur **Michel Jasinski** spécialisé en chirurgie oculo-plastique et esthétique, qui succède au Docteur Presles.
  Consultation sur rendez-vous tous les jours sauf le mercredi, 9 place du Marché - 01 39 76 19 29. Fax. : 01 39 76 50 40
  Courriel : dr.jasinski.michel@mac.com
  Site internet: www.copepo.com

- l'arrivée de **Mathilde Dulieu**, masseur-kinésithérapeute spécialisée en rééducation pelvienne, qui a rejoint début janvier le cabinet de kinésithérapie du 14 rue Ernest-André - bâtiment D - 01 39 76 58 17

COMITÉ D'AIDE À LA POLOGNE DU VÉSINET

COLLECTE DE PÂQUES

Le comité poursuit son aide et, à l'occasion des fêtes de Pâques, rappelle que 25 € suffisent pour assurer la cantine scolaire d'un enfant défavorisé pendant un mois, 30 € permettent d'offrir un colis de lait et farine pour un bébé, 40 € et plus d'ajouter médicaments, vitamines et chocolats. À l'avance, merci pour ces enfants.
Vous pouvez adresser vos chèques libellés à : Comité d'aide à la Pologne du Vésinet, M. Xavier Créteaux, 8 rue Jean-Mermoz - 78290 Croissy-sur-Seine.

ENFANTS DE POLOGNE

Monika Schütz-Bettwy, présidente-fondatrice de l'association, rappelle que de jeunes polonais démunis ont besoin de votre soutien financier. Grâce à vous, des enfants inopérables en Pologne peuvent être pris en charge, hospitalisés et guéris à Paris. N'oubliez pas ces enfants !
Courrier : 9 rue du Maréchal-Joffre - 78110 Le Vésinet. CCP 107.50 R Paris
Site internet : www.enfantsdepologne.org

DÉFENSE DES CONSOMMATEURS

Association locale, l'UFC Que choisir de la Boucle défend les droits des consommateurs. Elle reçoit lors de ses permanences, le jeudi de 14 h 30 à 17 h, les 2ème et 4ème samedis du mois de 10 h à 11 h 30. CIAV, 3 avenue des Pages.
Courriel : 78laboucle@ufc-quechoisir.org

UNION SPORTIVE DU VÉSINET

SECTION GYMNASTIQUE, DANSE, GRS

Cette information s'adresse aux parents et adhérents. Le **samedi 29 mai à 16 h**, les ateliers danse de l'USV présenteront le spectacle Meli Melo (baby gym, danse classique, danse contemporaine, capoeira, hip-hop, Gymnastique rythmique et sportive-GRS) au Théâtre du Vésinet. Un bar sera ouvert pendant l'entracte.
Notre section prenant en charge la location de la salle de spectacle, nous vous attendons nombreux pour cette rencontre festive (10 euros la place - gratuit jusqu'à 8 ans).
Les billets sont à retirer auprès des professeurs ou à la billetterie du Théâtre, 59 bd Carnot. Placement libre.

Yvonne Bernard
Présidente de la section

UNE VÉSIGONDINE RÉCOMPENSÉE POUR SON ACTION AU MALI

A. Hugon, présidente-fondatrice de Binkad, a reçu deux prix remis par la Fondation Yves-Rocher-Institut de France qui, dans le cadre de son prix Terre de femmes, récompense annuellement des femmes visionnaires s'engageant au quotidien.

Cette gratification, valorisante pour toute l'équipe, résulte de la création de pépinières de moringa oleifera (arbre de vie) et de karité dont les vertus nutritives permettent de lutter contre la malnutrition des enfants du village de Kadiolo au Mali.

Ainsi, A. Hugon a été mise à l'honneur en janvier dernier, grâce aux votes des internautes qui lui ont octroyé le Prix du public 2010-Fondation Yves-Rocher, puis à l'Institut de France, à l'occasion de la Journée internationale de la femme pour son classement au 3ème rang national du prix Terre de femmes, début mars.
Site internet : www.binkad.org

COMITÉ DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le CSI du Vésinet peut accorder, après examen de chaque dossier, une subvention à de jeunes Vésigondins s'engageant pour une mission humanitaire dans un pays en voie de développement. Les dossiers doivent répondre à certaines conditions : durée de la mission, projet en lien avec une association locale… Ils sont à déposer au CIAV, 3 avenue des Pages, **avant le 30 avril**, à l'attention du Comité de solidarité internationale.

Renseignements : 01 30 15 47 80.

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE REMERCIE POUR HAÏTI

Au nom de son équipe, Michèle Koch, présidente de la délégation Croix-Rouge du Vésinet-Montesson, remercie la Ville qui a mis à disposition, une urne à l'accueil de la mairie pour l'opération « Solidarité pour Haïti ». À ce sujet, le professeur Mattei a souligné « *les dons dédiés sur Haïti seront dépensés pour les Haïtiens* ». Les chèques déposés ont été récupérés et adressés à Paris, permettant ainsi à la Croix-Rouge de continuer à aider la population sur place après les opérations d'urgence.

VÉSINET IBIS TENNIS CLUB

Ouverture de la saison d'été le 15 avril. Des stages de tennis-multisports sont organisés, pour les jeunes de 5 à 14 ans, durant les vacances de printemps et d'été. Les inscriptions sont ouvertes.
Renseignements :
Nicolas Trouillet - 06 07 40 41 96.

Les rendez-vous d'avril :

- dimanche 11 : cross des ibis ouvert à tous par catégories d'âge. Rendez-vous au club-house sur l'Ile des Ibis à 10 h (inscriptions sur place),
- jeudi 15 : ouverture des courts extérieurs,
- samedi 17 : dîner-spectacle « café impro », au club-house.
  Renseignements : 01 39 52 44 30.
- du samedi 24 avril au dimanche 9 mai : tournoi open, ouvert aux licenciés de la Fédération française de tennis.

Ecole de tennis : les inscriptions sur liste d'attente sont en cours pour la saison 2010- 2011. Les tests auront lieu courant juin prochain.

Renseignements : 01 39 52 44 30.

THÉÂTRE DU VÉSINET

VOTRE PROGRAMME EN AVRIL ET MAI

An inspector calls - The London academy of music and dramatic art (*)

Théâtre en anglais. Sans surtitrage.

Vendredi 9 avril à 20 h 45

Arthur Birling, a prosperous manufacturer in the early years of the 20 th century, is holding a family dinner party to celebrate his daughter's engagement. Into this cosy scene intrudes the harsh figure of a police investigator investigating the suicide of a young working-class woman. Under the pressure of his interrogation, every member of the family turns out to have a shameful secret which links them with her death...

(*) Créée en 1861, LAMDA est l'une des prestigieuses écoles de théâtre et de cinéma de Grande-Bretagne.

Le diable rouge - D'Antoine Rault

Théâtre.

Avec Claude Rich.

Dimanche 11 avril à 17 h 30

Au sommet de son pouvoir mais à la fin de sa vie, le Cardinal Mazarin achève l'éducation du jeune roi Louis XIV, sous le regard de la reine-mère Anne d'Autriche et d'un Colbert qui attend son heure. Tous ces personnages, leurs calculs et leurs rivalités ne sont pas sans rappeler les jeux du pouvoir et les liens étroits entre affaires publiques et vie privée dont nous sommes témoins aujourd'hui. La mise en scène de Christophe Lidon est servie par une distribution irréprochable.

J'suis vert - Sophie Forte

Croque spectacle en chanson

Mercredi 14 avril à 14 h 30

Aujourd'hui, Sophie Forte séduit les plus jeunes spectateurs grâce à ses chansons, inventives et novatrices. Accompagnée au piano, elle aborde avec humour et tendresse le divorce, la religion, l'adoption, l'écologie… Sans tabou, sans vouloir choquer, ni surprendre à tout prix, elle dépeint le monde avec des yeux d'enfant. À partir de 6 ans.

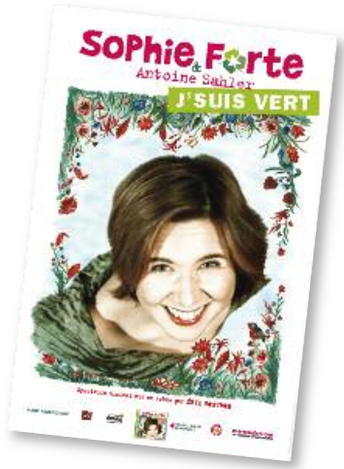

Jazz au Vésinet
Du mercredi 5 au samedi 8 mai
Programme détaillé en pages 7.

Auberge des 3 Marches
Restaurant
Cuisine Traditionnelle de Qualité
Formule à 18 € le Midi
Carte midi et soir
Salles Climatisées
Hôtel Restaurant 01 39 76 10 30
15, rue Jean Laurent - 78110 Le Vésinet
Place de l'Eglise - Fax : 01 39 76 62 58
Hôtel
15 Chambres
dont 3 Suites
SdB - SdD
câble - wifi

Entreprise BOISSELEAU S.A.S.
Maison fondée en 1920
Marbres • Mosaïques • Carrelages
Spécialiste de la pose traditionnelle et de la rénovation
Création de salles de bains, hammams, piscines
Dallage en pierre, terrasses, pavage
Ponçage de marbre, cristallisation, petite maçonnerie
Vous bénéficiez des conseils d'un architecte
Showroom en centre ville
Technicité supérieure en pose de carrelage, marbre et mosaïque (6313)
2, rue Boucher-de-Perthes - 78102 Saint-Germain-en-Laye
boisseleau@wanadoo.fr - Tél. : 01 34 51 01 22 - Fax : 01 34 51 31 52

UNION POUR L'AVENIR

6,5 % de baisse des taux des impôts locaux ! Un premier essai des Vésigondins… à transformer.

La mobilisation des Vésigondins a enfin porté ses fruits ; on peut même parler de première victoire ; à l'heure de la publication de cette tribune, le conseil municipal du 25 mars devrait avoir voté une baisse des taux des impôts locaux de 6,5 %. Enfin !

Lors de cette séance, aura aussi été présenté le compte administratif 2009 faisant apparaitre un excédent global de clôture de l'exercice de 4,8 millions d'euros, soit plus que le montant issu de la hausse de 50 % des impôts décidée l'année précédente. Si l'on attendait encore une preuve de l'inutilité de cette hausse, elle n'est plus à faire. Même les plus récalcitrants doivent le reconnaitre : il y a eu ponction injustifiée des Vésigondins.

Cette publication des comptes permet également de faire le bilan de ce qu'a rapporté le placement de cette trésorerie pléthorique : 10 000 €, ne couvrant même pas la moitié des indemnités du maire !

Dès 2008, à chaque fois que nous l'avons pu, nous n'avons eu de cesse d'exiger du maire un retour à la raison et une baisse des impôts.

Il semble avoir enfin admis la réalité de la situation : une hausse injustifiée, inutile, qui n'a rien rapporté aux Vésigondins.

La baisse de 6,5 % des taux des taxes communales proposée aujourd'hui est certes insuffisante - elle se traduira au mieux par une baisse du montant de l'impôt de 1 à 2 % - mais rappelons que dans son plan initial le maire prévoyait une hausse continue des impôts de 5 à 6 % par an. Il s'agit bien d'une victoire.

Néanmoins elle reste plus symbolique que réelle. Bien des combats restent à mener : non seulement les impôts locaux doivent baisser de façon plus significative mais il faut également désendetter la Ville, les emprunts follement contractés par l'actuelle municipalité nous coutant plus de 1 million d'euros de frais financiers par an.

Il faut donc rester mobilisés et poursuivre les actions permettant de mettre le maire face à ses responsabilités. Aujourd'hui, la seule réalisation à mettre à son crédit est la réfection du parking de la gare du Vésinet centre. Bien maigre bilan pour bientôt deux ans de mandat !

Éric CHARLET - Marie-Aude GATTAZ-
Didier JONEMANN - Isabelle MOREL

Groupe Union pour l'Avenir
Vous pouvez nous contacter :
upalevesinet@hotmail.fr

RASSEMBLEMENT POUR LE VÉSINET

La France est un pays de liberté où chacun peut s'exprimer, mais c'est aussi le pays des Droits de l'homme et de la justice où chacun peut se défendre contre les fausses accusations, la calomnie et le mensonge.

Chacune de nous quatre, adjointes au maire, a dans sa vie, comme beaucoup, subi des épreuves qui amènent à relativiser les événements. Mais, quand, à longueur de semaines, nous nous faisons vilipender, insulter, sur notre physique, sur nos convictions religieuses, sur nos noms même, tout cela dans des chroniques publiques internet, nous ressentons un « ras-le-bol ».

Ces chroniqueurs pensent-ils que nous avons des familles, des enfants, des amis qui nous connaissent bien et à qui cela fait beaucoup de mal ? Ont-ils conscience qu'ils attisent la colère des plus jeunes et le dégoût des autres ? Attaqueraient-ils des hommes sur une particularité physique ou sur la couleur de leurs cheveux ? Et pourtant, nous ne jurerions pas qu'au sein du conseil municipal, tous les messieurs présents aient une couleur de cheveux d'origine !

Oseraient-ils attaquer des membres d'autres religions que la religion chrétienne ?

Que diraient-ils si d'autres « chroniqueurs » se moquaient de leur nom ? Leurs femmes, leurs enfants ne seraient-ils pas aussi choqués que peuvent l'être nos familles qui se savent honorables et dont l'honneur est ainsi bafoué ?

Lorsque des contre-vérités sont prononcées, avec mépris, avec désir d'instaurer le doute et la méfiance, nous avons le droit de répondre que ce que nous disons, ce que nous faisons, peut être facilement vérifié et contrôlé et que nous serions très sottes, même si nous sommes « blondes », de ne pas dire la vérité.

Se faire traiter de félonnes, de traîtres ou autre qualificatif du même genre, impose la question : par rapport à qui, par rapport à quoi ?

Comme il est facile d'insulter, de mépriser, surtout vis-à-vis de femmes ! Que l'on ne soit pas d'accord avec une politique et le dire, c'est légitime. Mais cela peut se faire avec courtoisie et respect mutuel.

Savent-ils encore ces « chroniqueurs » qu'après chaque lourde charge contre nous, nous recevons des témoignages d'amitié et de soutien, tant écrits qu'oraux de nos concitoyens, de nos amis et même du personnel avec lequel nous travaillons chaque jour ?

Nous plaignons ces personnes qui ne doivent pas avoir grand-chose dans leurs vies pour se repaître à ce point de ragots, de hargne, de haine et de rancœur. Quelles tristes vies !

Et que dire de ce que supportent le maire et certains de nos collègues adjoints…

Ayant la chance d'habiter une ravissante petite ville, pourquoi ne pas nous donner la possibilité d'y vivre harmonieusement et dans la paix ?

Nous croyons que cela est possible, nous nous y efforçons et nous souhaitons que Le Vésinet continue à exister et à vivre dans le calme et la sérénité.

Françoise de Cupper, Josette Hubert,
Nadine LANG, Annie Tritant

LE VÉSINET SOLIDAIRE ET DURABLE

Lettre ouverte à Robert Varese

Monsieur le Maire,
Deux ans déjà et aucune voile à l'horizon…

Nous savons que la relève était difficile compte tenu du choix de la majorité des Vésigondins de vous élire non sur un projet mais sur la destruction de celui de votre prédécesseur. L'ensemble de nos concitoyens paie aujourd'hui ce choix par défaut. Mais ce n'est pas là ce qui nous préoccupe le plus.
L'avenir de la ville nous inquiète bien davantage. Comment obtenir en effet un infléchissement de votre politique ?

Votre majorité, confite dans ses certitudes, se réunit désormais à huis clos pour décider de notre avenir. Deux ans de mandat ne laissent pas même entrevoir un seul projet d'envergure : l'éco-quartier s'enlise, le dessous de la place du Marché reste désespérément vide, la MJC est dépourvue de tout point d'implantation sérieux dans la ville. N'évoquons même pas la situation financière. La pratique du « stop and go » dans les dépenses de fonctionnement (2009 on réduit tout, 2010 on lâche tout, 2011 on réduit tout à nouveau) en rend la lecture impossible. Réjouissons-nous au moins de la baisse d'impôts qui s'annonce. A défaut de compenser l'augmentation aberrante de l'an dernier, elle admet au moins l'absurdité de son principe.
Nous ne souhaitons pas mettre en cause les personnes. Mais comment ne pas voir l'addition des incompétences dans l'équipe que vous dirigez ? Chaque semaine apporte son lot de preuves, mettant même dans l'embarras les membres de votre majorité qui ont conservé un peu de bon sens. Le rôle du maire après deux ans est d'en tirer les conséquences. Sans équipe compétente, comment gouverner ?
Excédés et découragés face à cet aveuglement, nous sommes partis du dernier conseil municipal. Les Vésigondins pourront retrouver notre déclaration au PV. Nous voulions faire prendre conscience à votre majorité de la nécessité d'un changement radical de gestion. Mais au lieu de comprendre et de s'inquiéter, les déclarations polémiques se sont succédé vous enfermant encore et toujours dans le déni de réalité.

Monsieur le Maire, trouvez rapidement dans votre majorité les compétences indispensables pour gérer la ville. Nous espérons qu'elles existent. Et séparez-vous des incompétents que vous connaissez aussi bien que nous.
C'est l'intérêt de tous, vous compris.

André Michel, Olivia Ayme, Lucien Desvaux
Contact : lvsd@hotmail.fr

Libres propos

Désinvolture et fiasco ! Sous cet intitulé, le maire d'aujourd'hui interpellait en avril 2005 la municipalité d'alors sur la mise en place de la CCBS.
Qu'en est-il aujourd'hui ?
Le premier acte tangible de cette communauté de communes fut la définition de la politique locale de l'habitat.
L'étude d'un PLHi (*) fut lancée en décembre 2006, elle devait s'achever en septembre 2007. En fait, ce PLHi vient d'être présenté en conseil municipal privé le 11 mars, il sera approuvé le 25 mars par le conseil municipal.
Ce plan couvre la période 2006 à 2015, il a été établi sur des statistiques et données de départ dont l'hétérogénéité est le reflet de celle de la communauté de communes elle-même ; que reste-t-il de valable dans ces données pour la période restant à couvrir ? Les réalisations et les projets ont modifié l'allure de cette communauté de communes. Mais surtout comment se déclineront les engagements au niveau de chaque commune, particulièrement pour Le Vésinet à l'urbanisme et au cadre de vie bien spécifique ?

Comment sera appréciée la réalisation des engagements pris par ce plan : au niveau communautaire ou bien au niveau de chaque commune séparément ?

Les communes seront-elles solidaires des réussites comme des manquements de chacune ? Autant de questions sans réponses. Elles s'ajoutent à celles concernant la voirie et la communauté de communes : va-t-on remettre l'intégralité de la voirie communale à la CCBS dans la précipitation ? Une étude préalable complète des avantages et contraintes (notamment pour la gestion des réseaux existants ainsi que des enfouissements à réaliser) ne s'impose-t-elle pas ?
La problématique des transports au sein de la Boucle est indissociable de celle de l'habitat, tous ces sujets sont étroitement liés.
Notre ville, par son maire, est-elle bien en mesure de faire valoir ses besoins et ses contraintes au sein de cette communauté ?

Ce n'est plus de discours et d'incantations mais d'actes dont notre ville a grand besoin.

C. CHATARD
clchatard@bbox.fr

** PLHi : Programme local de l'habitat intercommunal*

JEMMAPES (DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE)

BONS BAISERS DE L'HÔTEL « LE VÉSINET » EN ALGÉRIE

De 1957 à 1962, à l'époque de la guerre d'Algérie, Le Vésinet a parrainé la commune de Jemmapes afin de lui apporter un soutien matériel et moral.

Hôtel-restaurant « Le Vésinet » à Jemmapes, vers 1960 (Archives communales du Vésinet, cote 38R1).

Les anciens de Jemmapes se souviennent. Nous sommes en 1959 : Gabriel et Denise Refalo, ainsi que leur associé Frédéric Farina, exploitants du « Grand hôtel de la gare » viennent de rebaptiser leur établissement. L'hôtel-restaurant de ce petit chef-lieu de canton du département de Constantine s'appellera désormais « Le Vésinet ». Le couple Refalo n'a pourtant jamais mis les pieds dans la lointaine Seine-et-Oise et vient sans doute tout juste d'apprendre l'existence de notre commune. Pourquoi cet hommage ? Tout a débuté en 1956 grâce à une initiative lancée en métropole par le Mouvement national des élus locaux. En raison des événements, l'association a appelé chaque municipalité métropolitaine à soutenir matériellement et moralement une commune algérienne en devenant sa marraine.

Un projet de « parrainage »

Au Vésinet, l'initiative est relayée par René Morin, adjoint du maire Marc Ferlet : dès 1957, le contact est pris avec Jemmapes, cité rurale de 7 000 habitants (dont le nom actuel est Azzaba) située à une trentaine de kilomètres de la côte, au sud du port de Philippeville (actuel Skikda). Rapidement la volonté de nouer des liens solides se concrétise en un projet de jumelage. Mais le terme de « parrainage » est préféré, puisqu'il s'agit d'une commune française.

Le Conseil municipal du Vésinet officialise le parrainage par une délibération du 8 novembre 1957. L'octroi d'une subvention de 250 000 (anciens) francs est voté au bénéfice des œuvres sociales de Jemmapes. On propose également d'accueillir des enfants de cette commune en métropole et de les inscrire en colonie de vacances avec les petits Vésigondins, mais cette initiative ne pourra se réaliser.

La date de la cérémonie officielle de parrainage est fixée au 27 novembre, mais en raison d'importantes inondations survenues dans l'est algérien, l'invitation adressée au maire de Jemmapes n'arrive à destination que beaucoup trop tard. La cérémonie a lieu finalement le 15 octobre 1958 au Vésinet, après avoir été reportée une nouvelle fois. Le Courrier républicain et Les Echos de Seine-et-Oise rapportent l'événement : une délégation spéciale de Jemmapes présidée par son maire François Antoni est accueillie en grande pompe à l'hôtel de ville. Les festivités s'achèvent par un dîner à l'hostellerie des Ibis.

En 1959, la municipalité du Vésinet crée un « vestiaire municipal » destiné à collecter des vêtements et des chaussures : une partie de cette collecte est envoyée aux défavorisés de Jemmapes. Régulièrement, en remerciement, la commune fait livrer d'Algérie des cageots d'orange aux conseillers municipaux et au personnel communal du Vésinet. D'autres subventions seront votées. Mais le parrainage prend brutalement fin avec la déclaration d'indépendance de l'Algérie en juillet 1962. Une belle histoire s'achève. Selon nos sources, un certain Monsieur Lagat a poursuivi l'exploitation de l'hôtel-restaurant « Le Vésinet » jusque dans les années 80. L'établissement est aujourd'hui une station-service.

Hôtel de ville de Jemmapes : distribution de vêtements collectés par Le Vésinet, 1961 (Archives communales du Vésinet, cote 38R1).

Optic 2000

OPTICIEN DIPLÔMÉ - LENTILLES DE CONTACT

VOTRE 2ÈME PAIRE DE LUNETTES POUR 1 € DE PLUS*

TIERS PAYANT - MUTUELLES* - PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS*

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

34, Rue du Maréchal Foch-78110 LE VÉSINET - **Téléphone : 01 30 15 19 10**

* voir conditions en magasin

Agence immobilière de Havilland

Urgent

Nous recherchons des maisons et des appartements de grand standing, à Paris et en banlieue ouest, vides ou meublés, pour des cadres étrangers mutés en France pour des périodes de 1 à 5 ans.

Merci de contacter David Behar ou ses collaboratrices : F. Voyer, S. Grahame, R. Terrier, M. Tordjman.

We are looking for high standard houses and flats for rent in Paris and western surburbs, furnished or unfurnished, for expatriated senior executive, staying in France for 1 to 5 years. Please contact David or his assistants.

18, RUE GOUNOD / 92210 SAINT-CLOUD / T : 01.46.02.60.60 / E-MAIL : DEHAVILLAND@WANADOO.FR

WWW.DEHAVILLAND.FR

HONDA

The Power of Dreams

Honda & l'automobile : toujours là où vous ne l'attendiez pas.

La compacité & l'espace

Nouvelle Série Limitée

Jazz 1.2 i-VTEC Elegance City

11 990 € au lieu de 13 990 €

Avantage client : 2 830 €(1) dont 100 € de [illegible] et prime à la casse Honda de 700 €

- Sièges arrière "magiques" (assises relevables et banquettes rabattables 40/60)
- Radar de recul Cobra®

La beauté & l'intelligence

Nouvelle

Civic 2.2 i-CTDi Virtuose

19 390 €

Avantage client : 5 160 €(2) Prime à la casse Honda de 700 € déduite

- Climatisation automatique et régulateur de vitesse
- Allumage automatique des phares et détecteur de pluie

Tarifs conseillés au 01/01/10. Offres réservées aux particuliers chez les concessionnaires participants jusqu'au 31/03/10 et dans la limite des stocks disponibles. (1) Avantage global client 2 830 € : 1 200 € de remise concessionnaire, 700 € de prime à la casse Honda (valable uniquement si l'achat du modèle s'accompagne de la reprise d'un véhicule âgé de 8 à 10 ans destiné à la casse), 100 € de bonus écologique (selon les modalités prévues par la loi de finances 2010), 310 € d'écart de prix par rapport à la finition Elegance (au tarif de 14 300 €) et 520 € de suréquipement par rapport à la finition Elegance (radar de recul Cobra® et accoudoir central). Prix du modèle présenté Jazz 1.2 i-VTEC Elegance City aux mêmes conditions avec option peinture métallisée (400 €) : 12 390 €. Consommation mixte : 5,3 l/100 km. Émissions de CO2 : 125 g/km. (2) Avantage client : remise concessionnaire de 2 860 €, 1 600 € d'écart de prix par rapport à la finition Sport et prime à la casse Honda de 700 €. Prime à la casse Honda valable uniquement si l'achat d'une Civic 2.2 i-CTDi Virtuose neuve s'accompagne de la reprise d'un véhicule âgé de 8 à 10 ans destiné à la casse. Consommation mixte : 5,3 l/100 km. Émissions de CO2 : 139 g/km. *Donnez vie à vos rêves. www.honda.fr

COURTOIS CHAMBOURCY

RN 13 - CHAMBOURCY - 01 71 52 11 00

www.honda-chambourcy.com - www.groupe-courtois.net

Hôtel des Ventes de Saint-Germain-En-Laye

13, rue Thiers, 78100 - Tél. : 01 39 73 95 64

www.sgl-encheres.com - Fax : 01 39 73 03 14

DES RECORDS INTERNATIONAUX À SAINT-GERMAIN

Estimations sur photos : contact@sgl-encheres.com

Dépôt des objets

Estimations

Conseils

les lundis de 10h à 12h et de 14h à 17h

Maîtres Schmitz et Laurent

S.V.V. Alain Schmitz - Frédéric Laurent - Agrément n° 2002-282

DE MARS À OCTOBRE

UN FLEURISSEMENT TOUJOURS RENOUVELÉ

Fort de son statut de ville-parc, Le Vésinet revendique ses « Quatre fleurs » et quelle que soit la saison, les jardiniers de la Ville s'emploient à cet élégant fleurissement qui fait l'originalité de notre commune.

Le service de l'Ecologie urbaine et de l'Environnement de la Ville compte seize jardiniers et un apprenti. Répartis en trois équipes, sous la direction de Louis Ricard, ils s'attachent à valoriser et fleurir tous les quartiers du Vésinet. Ainsi l'équipe de Xavier Leblond s'occupe du Centre-ville, celle de Sébastien Collard-Toulouse, de la partie sud-ouest et celle de Sylvain Henriot, des Ibis…. Par tous les temps, du matin au soir, les jardiniers se donnent sans compter pour améliorer le cadre de vie des habitants en leur offrant une grande variété d'espaces fleuris.

Le **fleurissement de printemps** est pensé en mai et juin de l'année précédente ; les jardiniers y sont associés. Les plantes sont ensuite commandées en juillet afin d'être mises en culture. Fin octobre, 35 000 bisannuelles dont le cycle porte sur deux années civiles et 70 000 bulbes, hâtifs et tardifs, (pensées, myosotis, pâquerettes, ainsi que narcisses, tulipes, jacinthes...) sont plantés, assurant ainsi un fleurissement échelonné de mars à mai.
Puis vient le temps d'enlever les fleurs fanées, de nettoyer, bêcher et procéder aux plantations estivales qui coloreront la ville jusqu'à l'automne.

Le **fleurissement d'été** conçu dès le mois de décembre engendre les commandes de plantes dès le mois de février. Mais il faut attendre les Saints de glace des 11, 12 et 13 mai (Saint Mamère, Saint Pancrace et Saint Servais) remplacés en 1960 par Sainte Estelle, Saint Achille et Sainte Rolande, avant de planter quoi que ce soit, pour ne pas risquer un coup de gel. Les 19 000 annuelles : dahlia, pétunia, verveine, cosmos,... et environ 6 000 vivaces : phlox, asters, sauge... dont 4 000 produites par la Ville sont alors plantées pour une éclosion de fleurs de juin à octobre.

Arrive alors la période de la taille, du nettoyage, des plantations d'arbustes… où le service s'applique à une gestion responsable. Chaque jardinier doit en effet estimer au plus juste les besoins et renouvellement des plantes vivaces, annuelles et bisannuelles dans les massifs afin d'éviter tout gaspillage et ainsi respecter la nature et le travail des producteurs. Cette année, dans un souci d'économie, la Ville renouvelle et augmente significativement le pourcentage des vivaces dans les massifs dont le nombre passera de 20 à 40 % en juin prochain.

Ce type de fleurissement mixte évolutif qui allie plantes vivaces, annuelles et bisannuelles selon les saisons fait la spécificité du Vésinet. Le Jury du label « Villes et Villages Fleuris » ne s'y trompe pas lorsqu'il souligne : « *Le style du fleurissement s'intègre à ce site si particulier : d'aspect naturel mais en même temps très sophistiqué dans les harmonies des couleurs, des volumes et des graphismes des plantes. Cette variété permet de concevoir des massifs changeants au cours de l'été, et ainsi de renouveler l'intérêt du promeneur. Les arrangements floraux sont conçus comme des tableaux impressionnistes* ».

Fières de leurs « Quatre fleurs », les équipes de jardiniers de la Ville mettent tout en œuvre afin que, cette année encore, Le Vésinet accède à cette distinction nationale.

Les jardiniers de la Ville, étroitement associés à une gestion responsable...